



## TRANSPORT PRIVÉ

### UNE ASSURANCE CONTRE LES DOMMAGES AUX MARCHANDISES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TRANSPORTÉS DANS LES VÉHICULES DE L'ASSURÉ

#### QUI EST CONCERNÉ PAR CE CONTRAT ?

Sont éligibles au produit Transport privé tous les artisans, commerçants, industriels, et autres entreprises qui, dans le cadre de leur activités principale sont amenés à transporter des marchandises, du matériel et/ou de l'outillage dans des véhicules leur appartenant ou qu'ils ont pris en location ou en prêt.

Le Transport de marchandises doit être une activité accessoire à l'activité principale et ne doit pas faire l'objet d'une facturation séparée.

#### NON ÉLIGIBLES HORS CIBLES

- Les Transporteurs publics de marchandises (y compris déménageurs) > **Produit POLYTRANS**
- Les commissionnaires de transport > **Produit POLYTRANS**
- Les entreprises, qui dans le cadre de leurs activités, confient leurs marchandises à des professionnels du transport > **Produit ISITRANS**

#### POURQUOI ?

Les assurances automobiles des artisans et commerçants (plombiers, chauffagistes, réparateurs, métiers alimentaires, agricoles, industriels etc.) couvrent la RC circulation ainsi que les dommages aux véhicules mais rarement, ou bien à des conditions limitées (en capitaux ou en garanties), les marchandises ou biens transportés dans ces véhicules.

<b>QUELS SONT LES PROBLÈMES RENCONTRÉS FRÉQUEMMENT PAR LES ASSURÉS ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capitaux Marchandises transportées insuffisants sur les autres contrats (automobile, Multirisques agricole etc..).</li> <li>Les conditions de la garantie des Marchandises transportées proposées en option dans les autres branches sont plus limitatives.</li> <li>Le vol en stationnement nocturne est généralement exclu.</li> </ul>
<b>QUELLES SONT LES SOLUTIONS APPORTÉES PAR TRANSPORT PRIVE ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat proposé par des spécialistes de l'assurance transport <b>&gt; meilleure connaissance des risques selon nature de la marchandise</b></li> <li>Les garanties ne se limitent pas aux accidents de la circulation <b>&gt; Possibilité de garantir les dommages subis en cours des opérations de chargement et déchargement selon la nature des marchandises, dommages consécutifs à l'influence de la température pour les transports sous température dirigée.</b></li> <li><b>En Tous risques</b>, les dommages consécutifs à un coup de frein sans collision sont garantis.</li> <li><b>Garantie du vol 24 h/24</b> y compris sur la voie publique (sauf marchandises sensibles au vol).</li> <li><b>Les sinistres Marchandises transportées n'affectent pas les résultats des autres polices (automobiles, Multi risques agricoles).</b></li> <li>Possibilité de couvrir les aménagements amovibles du véhicule.</li> <li>Garantie possible en France Métropolitaine ou dans toute l'Union Européenne.</li> <li>Possibilité de garantir plusieurs natures de marchandises sur un seul et même contrat (marchandises périssables, outillage etc..).</li> </ul>
<b>LES GARANTIES POSSIBLES SUR DEMANDE (SOUMIS À ÉTUDE ET ACCEPTATION)</b>	Garantie des marchandises en expositions <ul style="list-style-type: none"> <li>Garantie des effets personnels</li> <li>Garantie des dommages immatériels</li> <li>Garantie au premier risque (dérogation à la règle proportionnelle de capitaux)</li> <li>Garantie en demi-différence : Révision du parc à l'échéance annuelle.</li> </ul>
<b>COMMENT OBTENIR UN DEVIS ?</b>	<b>DEUX OPTIONS POSSIBLES :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Jusqu'à 6 véhicules (si activité non bloquante)</b> : Saisie de l'étude et de l'affaire nouvelle via la FUE</li> <li><b>Au-delà de 6 véhicules ou activité et/ou nature de la marchandise bloquante :</b> Compléter le questionnaire proposition Transport pour propre compte GA9J22B et le transmettre au service souscription : <a href="mailto:Transportmarchandises@generali.fr">Transportmarchandises@generali.fr</a></li> </ul>

Dénomination sociale / Nom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... e-mail : .....

N° Orias\* : .....

\* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

**Generali Iard**,

Société Anonyme au capital de 94 630 300 euros, 552 062 663 RCS Paris,  
entreprise régie par le Code des Assurances. N° d'identification unique ADEME FR232327\_01NBYI.  
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali,  
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

